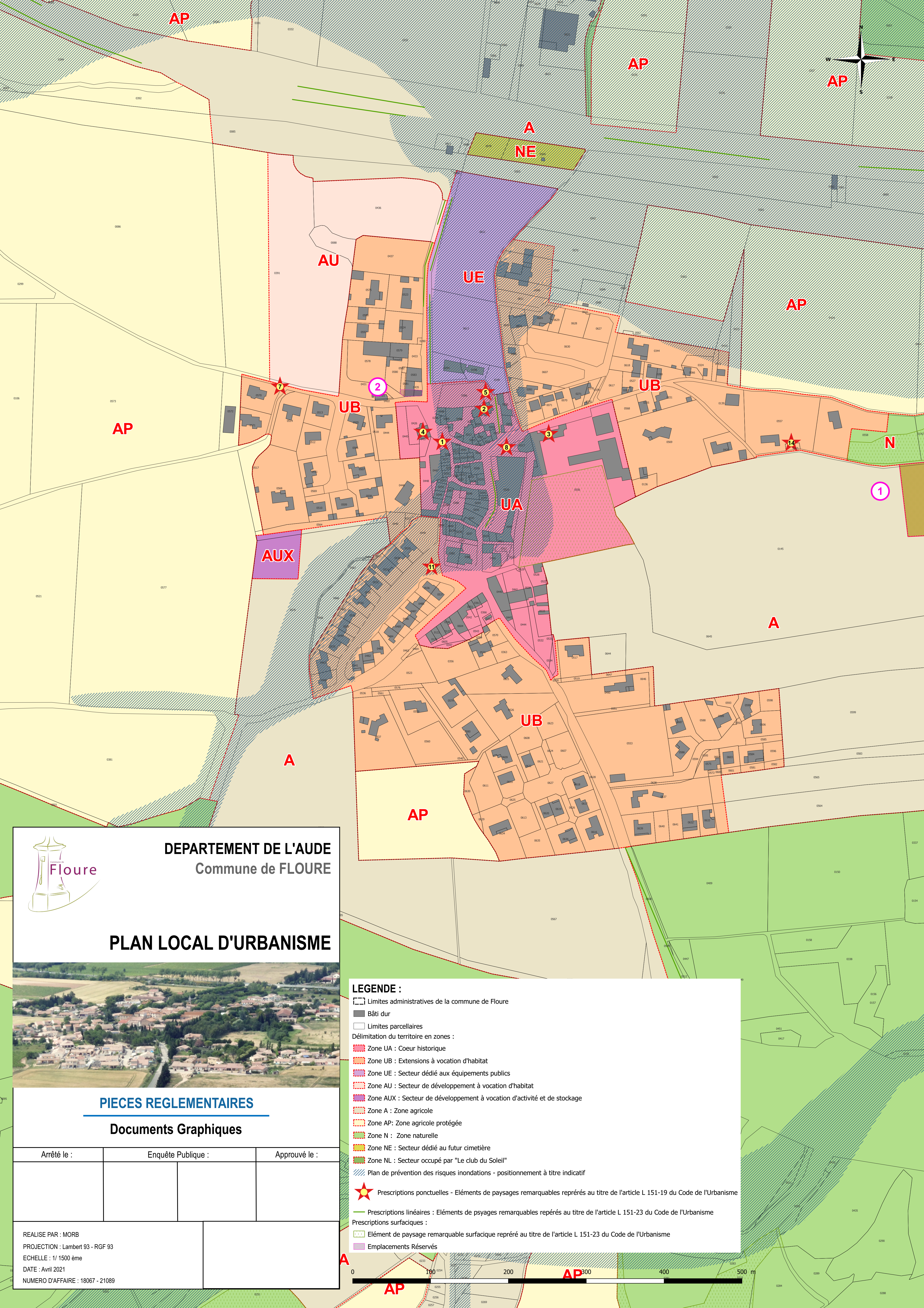




DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de FLOURE

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECES REGLEMENTAIRES			
Documents Graphiques			
Arrêté le :	Enquête Publique :		Approuvé le :
REALISE PAR : MORB			
PROJECTION : Lambert 93 - RGF 93			
ECHELLE : 1/ 1500 ème			
DATE : Avril 2021			
NUMERO D'AFFAIRE : 18067 - 21089			

LEGENDE :

Limites administratives de la commune de Floure

Bâti dur

Limites parcellaires

Délimitation du territoire en zones :

Zone UA : Coeur historique

Zone UB : Extensions à vocation d'habitat

Zone UE : Secteur dédié aux équipements publics

Zone AU : Secteur de développement à vocation d'habitat

Zone AUX : Secteur de développement à vocation d'activité et de stockage

Zone A : Zone agricole

Zone AP : Zone agricole protégée

Zone N : Zone naturelle

Zone NE : Secteur dédié au futur cimetière

Zone NL : Secteur occupé par "Le club du Soleil"

Plan de prévention des risques inondations - positionnement à titre indicatif

Prescriptions ponctuelles - Eléments de paysages remarquables reprérés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions linéaires : Eléments de pysages remarquables repérés au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions surfaciques :

Elément de paysage remarquable surfacique repréré au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme

Emplacements Réservés

